



*Direction des finances,
ressources et moyens
Cellule de coordination
de projets et des contrats*

Tél. 03 20 66 57 35

DEC 2024/AC/045

Le Maire de la ville de HEM,

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL/2020/DG/4 du 23 mai 2020 portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Vu l'article R2194-7 du code de la commande publique,

Vu le marché n°2022-017, relatif à l'agrandissement de la MPE – Lot 3 – Menuiseries Extérieures attribué à la société ALNOR,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le planning de réalisation des travaux.

DECIDE

Article 1 : Il est souscrit un avenant n° 2 au marché 2022-017 avec la société ALNOR, sis 11 rue Lavoisier, ZA la Fontielle, 59112 Annœullin, ayant pour objet de modifier le planning de réalisation des travaux.

Les autres clauses restent inchangées.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Villeneuve d'Ascq sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à HEM, le 20 février 2024

Pour le Maire et par délégation,
Le Maire-adjoint aux Ressources Humaines, à
la commande publique et aux affaires
juridiques,



Pascal NYS